

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE	VII
BIBLIOGRAPHIE	XI
INTRODUCTION	1
SECTION I. — <i>Notion économique du transport de dettes.</i>	4
SECTION II. — <i>Notion juridique. — Problème législatif</i>	8
I. Transport privatif, transport cumulatif et promesse d'exécution.	8
II. Rôle du créancier.	10
III. Problème de la succession aux dettes à titre particulier.	13
SECTION III. — <i>Signification historique du problème du transport de dettes.</i>	27
I. Notion primitive de l'obligation.	28
II. Notion moderne.	30
III. Aperçu général de l'évolution de la succession aux créances et aux dettes.	33
IV. Intransmissibilité primitive. — Apparition de la succession à titre universel	36
V. Apparition de la succession à titre particulier	42

PREMIÈRE PARTIE

DU TRANSPORT DE DETTES PAR DÉLÉGATION.

Caractères généraux	49
CHAPITRE I. — Le problème du transport de dettes dans la délégation romaine.	53
SECTION I. — <i>Du transport de dettes par novation</i>	60
I. Arguments généraux invoqués, en faveur de la succession par novation.	64
II. Effets de la novation sur les droits accessoires.	69
III. Effets de la novation sur les exceptions	81
IV. Etat du droit sous Justinien	105

SECTION II. — <i>Du transport de dettes par litis contestatio</i> . . .	416
I. La <i>defensio in rem suam</i> . Théorie classique.	419
II. La théorie classique a-t-elle été perfectionnée par le droit postérieur ?	431
SECTION III. — <i>Du constitutum alieni debiti</i>	446
CHAPITRE II. — Pourquoi le Droit romain n'a pas connu la succession à titre particulier à la dette.	454
SECTION I. — <i>Notion de la dette dans le très ancien droit ro- main</i>	455
I. Lien moral et lien délictuel	455
II. La <i>sponsio</i>	464
III. Le <i>nexum</i>	469
IV. Résumé.	482
SECTION II. — <i>Influence de la notion primitive de la dette sur le droit classique</i>	483
I. Le droit classique n'a pas admis théoriquement la trans- missibilité des obligations.	483
II. Raisons pratiques.	486
III. Raisons théoriques	491
CHAPITRE III. — La délégation avant le Code civil	496
SECTION I. — <i>Rapports de la délégation et de la novation</i>	499
I. Théorie des glossateurs	200
II. Cujas et Doneau. — XVII ^e et XVIII ^e siècles.	205
III. La pratique. — L' <i>assignatio</i> et la <i>delegatio imperfecta</i> . .	210
SECTION II. — <i>Nature juridique de la novation</i>	218
SECTION III. — <i>Preuve de la novation</i>	227
CHAPITRE IV. — La délégation au Code civil	234
SECTION I. — <i>De la délégation parfaite</i>	236
I. — Libération de l'ancien débiteur	236
II. — Novation par changement de débiteur. — Nature juri- dique de la dette nouvelle. — Exceptions et droits ac- cessoires	239
III. Rôle du créancier dans la délégation parfaite	263
SECTION II. — <i>De la délégation imparfaite</i>	273
I. L'obligation du délégant après la délégation	274
II. Nature juridique de l'obligation du délégué.	277
III. Rôle du créancier dans la délégation imparfaite	280

CHAPITRE V. — **De la succession à la dette par délégation.**

Théorie de l'offre collective	287
SECTION I. — <i>Théories étrangères de la succession à la dette par délégation, expromission ou assignation . .</i>	290
I. Théorie prussienne	291
II. Théorie autrichienne	293
III. L'expromission au Code civil allemand.	299
SECTION II. — <i>La délégation française et la succession à la dette.</i>	304
I. Les principes	304
II. Les textes.	306
III. Théorie de l'offre collective	310

DEUXIÈME PARTIE

DU TRANSPORT DE DETTES PAR STIPULATION POUR AUTRUI.

Caractères généraux. — Aperçu historique.	319
CHAPITRE I. — Rapports théoriques du transport de dettes et de la stipulation pour autrui.	329
SECTION I. — <i>Conditions de l'acquisition du droit par le créancier.</i>	330
I. L'intention des contractants. — Valeur de ce critérium .	331
II. Différents systèmes proposés sur les conditions de l'acquisition du droit	335
SECTION II. — <i>Nature juridique du droit du créancier</i>	349
I. Système français	352
II. Systèmes de M. Bähr et de M. Zaun.	355
III. Systèmes de M. Stobbe et de M. Danz.	361
SECTION III. — <i>Le débiteur primitif est-il libéré?</i>	365
CHAPITRE II. — Valeur pratique du transport de dettes par stipulation pour autrui.	373
SECTION I. — <i>Transfert d'une charge accessoire à une chose déterminée.</i>	374
I. Théorie générale.	375
II. Article 1743 du Code civil	388
SECTION II. — <i>Transfert d'une obligation indépendante.</i>	394
I. Examen de quelques cas particuliers réglés par le Code civil.	395
II. Cession de bail et sous-location.	397

III. Transport par voituriers successifs	409
IV. Cession de portefeuille.	416
V. Cession de fonds de commerce avec reprise du passif .	419
VI. Transports d'obligations personnelles dans les aliéna- tions d'immeubles hypothéqués	423

TROISIÈME PARTIE

THÉORIE ALLEMANDE DE LA REPRISSE DE DETTE (SCHULDUEBERNAHME).

Caractères généraux.	429
CHAPITRE I. — Les antécédents coutumiers de la reprise de dette.	433
SECTION I. — <i>Allemagne</i>	434
SECTION II. — <i>France et Italie</i>	448
CHAPITRE II. — Élaboration théorique de la reprise de dette. — La pratique allemande avant la rédaction du Code civil	456
SECTION I. — <i>Théorie de Delbrück</i>	457
SECTION II. — <i>Les successeurs de Delbrück. — Windscheid</i> . . .	468
SECTION III. — <i>Hypothèses particulières</i>	475
I. Transports d'obligations personnelles dans les aliéna- tions d'immeubles hypothéqués	476
II. Cessions de fonds de commerce avec l'actif et le passif .	483
CHAPITRE III. — La reprise de dette dans le Code civil al- lemand.	491
SECTION I. — <i>Nature juridique et conditions de réalisation</i> . .	498
SECTION II. — <i>Effets de la reprise de dette</i>	512
SECTION III. — <i>Hypothèses particulières</i>	528
I. Transports d'obligations personnelles dans les aliéna- tions d'immeubles hypothéqués.	528
II. Transports de dettes dans les aliénations d'universalités ou de quotes-parts de patrimoine.	532
III. Cessions de fonds de commerce avec l'actif et le pas- sif	534
CONCLUSIONS.	537
TABLE DES MATIÈRES	541